États financiers de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2023 et 2022

Rapport de l'auditeur indépendant
États de la situation financière 4
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global 5
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
États des flux de trésorerie
États des titres en portefeuille
Notes complémentaires9-18



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. La Tour Deloitte 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal (Québec) H3B 0M7 Canada

Tél.: 514-393-7115 Téléc.: 514-390-4116 www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts rachetables de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022, et les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 20 mars 2024

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

États de la situation financière

au 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Encaisse	3 765	1 206
Placements	393 342	343 753
	397 107	344 959
Passif		
Parts rachetées à payer	843	346
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	396 264	344 613
	_	
Nombre de parts rachetables en circulation		
Solde au début	343 137,887	309 074,982
Contributions	27 686,182	23 313,631
Distributions réinvesties	13 494,935	26 695,115
Retraits	(14 363,906)	(15 945,841)
Solde à la fin	369 955,098	343 137,887
		,
Actif net par part rachetable	1 071,114	1 004,300

Au nom du conseil	
Clides	, administrateur
Toui Dilli	administrateur

États des résultats nets et des autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Davissina			
Revenus Intérêts		33	5
(Pertes nettes) revenus nets de sociétés en		33	5
commandite		(760)	938
Revenus de fonds communs de placement		17 935	23 600
Autres revenus		4	50
		17 212	24 593
			_
Charges			
Honoraires de gestion	3	1 906	1 773
Revenus nets de placement		15 306	22 820
(Pertes nettes) gains nets à la cession de placements		(2 030)	3 933
Variation de la juste valeur non réalisée sur les		24 190	(6E E26)
placements Augmentation (diminution) de l'actif net		24 190	(65 526)
attribuable aux porteurs de parts rachetables		37 466	(38 773)
		-	
Nombre moyen de parts rachetables en circulation		352 900,168	318 569,624
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux			
porteurs de parts rachetables par part		106,166	(121,710)

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au		074.070
début	344 613	374 870
Contributions, distributions réinvesties et retraits		
Contributions	29 374	25 958
Distributions réinvesties	14 455	26 810
Retraits	(15 189)	(17 442)
	28 640	35 326
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	37 466	(38 773)
de parts rachetables	37 400	(36 773)
Distributions effectuées au profit des investisseurs	(14 455)	(26 810)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin	396 264	344 613

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux		
porteurs de parts rachetables	37 466	(38 773)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	_	5 368
Éléments sans effet sur la trésorerie		(2.022)
Pertes nettes (gains nets) à la cession de placements	2 030	(3 933)
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements	(24 190)	65 526
Acquisition de placements	(56 022)	(69 424)
Cession de placements	28 593	33 636
	(12 123)	(7 600)
Activités de financement		
Contributions	29 374	25 958
Retraits	(14 692)	(17 482)
	14 682	8 476
Augmentation nette de l'encaisse	2 559	876
Encaisse au début	1 206	330
Encaisse à la fin	3 765	1 206

Transaction non monétaire

Au 31 décembre 2023, le Fonds avait des parts rachetées à payer pour un montant de 843 \$ (346 \$ en 2022).

États des titres en portefeuille

au 31 décembre 2023 et 2022

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

			2023			2022
	Nombre			Nombre		
	de parts	Coût total	Juste valeur	de parts	Coût total	Juste valeur
	-	\$	\$		\$	\$
Fonds communs de placement (94,2 %, 94,5 % en 2022)						
Fonds de revenus fixes (35,6 %, 36,9 % en 2022)						
Fonds d'obligations univers indiciel Mercer	6 934 992	70 934 054	62 137 531	8 178 866	84 703 826	70 616 325
Fonds de revenu fixe de croissance Mercer	3 741 800	40 687 331	37 728 565	3 373 251	37 079 314	33 128 701
	2 691 234	34 989 885	35 315 720	1 367 759	17 827 840	17 700 581
Fonds Greystone d'hypothèques						
Fonds de marché monétaire Mercer	586 986	5 869 858	5 869 858	565 940	5 659 404	5 659 404
HRS Holdings Ltd.	_			278	35 898	
		152 481 128	141 051 674		145 306 282	127 105 011
Fonds d'actions canadiennes (6,8 %, 6,5 % en 2022)						
Fonds d'actions canadiennes indiciel WindWise	2 934 415	27 178 288	27 096 384	2 510 798	23 179 459	22 541 941
Fonds d'actions mondiales (51,8 %, 51,1 % en 2022)						
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Mercer	1 374 515	24 714 712	29 967 169	1 287 355	22 702 550	25 658 263
Fonds d'actions mondiales ESG UBS	76 247	8 850 000	23 013 660	76 247	8 850 000	19 145 645
Fonds d'actions internationales Mercer	3 908 882	43 722 746	47 918 986	3 799 147	42 282 296	41 866 603
Fonds d'actions américaines indiciel Mercer	9 101 331	75 102 809	47 982 216	7 967 383	71 158 333	39 374 808
Fonds spécifiques d'actions mondiales RBC	776 045	14 344 758	18 553 763	721 763	13 067 095	16 128 507
Fonds d'actions de marchés émergents indiciel						
BlackRock	2 199 168	46 016 686	37 663 343	2 103 033	42 972 243	33 834 241
		212 751 711	205 099 137		201 032 517	176 008 067
Total des fonds communs de placement		392 411 127	373 247 195		369 518 258	325 655 019
						_
Sociétés en commandite (5,1 %, 5,3 % en 2022)						
Fonds d'immobilier Greystone	1 102 198	14 944 059	18 217 783	1 102 198	14 262 873	18 097 974
NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership	105 000	1 093 664	1 050 000	_	_	_
Women's and Children's Health Technology Fund, L.P.	62 384	730 183	826 650	_	_	_
3 ,		16 767 906	20 094 433		14 262 873	18 097 974
Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,7 %, 0,2 %		-				
en 2022)			2 922 402			860 437
Actif net (100,0 %, 100,0 % en 2022)			396 264 030			344 613 430

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

1. Description du Fonds

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds ») a été créé en vertu des lois de la province du Québec par une déclaration de fiducie datée du 5 juillet 2001.

Le Fonds est domicilié au Canada et l'adresse de son siège social est la suivante : 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 1000, Montréal, Québec, H2Z 1Y7.

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM ») agit en qualité de gérant du Fonds, le Trust Banque Nationale, en qualité de fiduciaire et Mercer Global Investments Canada Limited (« Mercer »), en qualité de gestionnaire externe principal.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le • 2024.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tiennent compte des informations significatives sur les méthodes comptables suivantes :

Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur.

Fonds d'investissement

Le Fonds est une entité d'investissement selon l'IFRS 10, États financiers consolidés (IFRS 10), car les conditions suivantes sont respectées :

- a) Le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leurs avoirs;
- Le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectifs de générer du rendement et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) Le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'encaisse est classée dans la catégorie coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti, le coût amorti se rapproche de la juste valeur.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, classé comme passif financier, est présenté à la valeur de rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction directement attribuable à l'acquisition d'actifs financiers est ajoutée à la juste valeur des actifs financiers lorsque ceux-ci sont classés au coût amorti.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation des placements

Les placements sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

- Les fonds communs de placement n'ont pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est basée sur la valeur des parts établie par le gestionnaire des fonds, qui est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs nets sous-jacents de chaque fonds.
- Le fonds d'immobilier n'a pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est établie par le gestionnaire des fonds et est basée sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.
- La juste valeur des titres du marché monétaire correspond à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée. Les passifs financiers sont décomptabilisés si l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

Constatation des revenus de placement

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus de fonds communs de placement sont comptabilisés au moment où les distributions sont déclarées. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes à la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Attribution aux porteurs de parts rachetables

L'attribution aux porteurs de parts rachetables des revenus nets et des gains et pertes réalisés à la cession de placements est calculée au dernier jour d'évaluation de la période indiquée ciaprès. À ce moment, ces montants sont payés aux porteurs de parts rachetables du Fonds inscrits au jour d'évaluation précédent, au prorata des parts rachetables qu'ils détiennent.

Revenus nets de placement Gains et pertes réalisés à la cession de placements Attribution mensuelle Attribution annuelle en décembre de chaque année

Évaluation des parts rachetables

La valeur unitaire des parts rachetables est déterminée au dernier jour ouvrable de chaque mois, en divisant la valeur des actifs nets du Fonds par le nombre total de parts rachetables en circulation à cette date.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif en devises sont converties en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds, au taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les achats et les ventes de placements de même que les revenus de placement en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et présentés à titre de gains ou de pertes à la cession de placements. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et sont inclus dans la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux IFRS, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présenté et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés dans les revenus et les charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Jugements importants

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Classement des parts

Selon l'IAS 32, Instruments financiers: Présentation, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être classé en tant que passif dans les états de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présenté au passif.

Entité d'investissement

Il a été déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à l'IFRS 10, États financiers consolidés, et par conséquent, les placements dans d'autres fonds communs de placement et dans des sociétés en commandite sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le Fonds répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon laquelle la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance des investissements du Fonds.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds prend une position lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Les IFRS stipulent alors que le Fonds doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. La direction a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment appliquées par les acteurs du marché.

Normes comptables IFRS nouvelles et modifiées en vigueur pour l'exercice considéré

Au cours de l'exercice considéré, le Fonds a appliqué un certain nombre de modifications aux normes IFRS publiées par le Conseil des normes comptables international (IASB) dont l'application est obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ni sur les montants présentés dans les présents états financiers.

a) Modifications d'IAS 1 – *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative – Informations à fournir sur les méthodes comptables*

Le Fonds a appliqué les modifications d'IAS 1 pour la première fois durant l'exercice considéré. Les modifications changent les exigences d'IAS 1 en ce qui concerne les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications remplacent toutes les occurrences de « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, prises en considération collectivement avec d'autres informations incluses dans les états financiers d'une entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.

Les paragraphes à l'appui d'IAS 1 sont également modifiés afin de préciser que les informations sur les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatives sont sans importance, et que leur présentation n'est pas requise. Les informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives en raison de la nature des transactions, des autres événements ou des conditions connexes, même si les montants sont négligeables. Cependant, les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatives ne sont pas nécessairement toutes importantes elles-mêmes.

L'IASB a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes sur l'importance relative décrit dans l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

2. Méthodes comptables (suite)

Normes comptables IFRS nouvelles et modifiées en viqueur pour l'exercice considéré (suite)

b) Modifications d'IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables

Le Fonds a appliqué les modifications d'IAS 8 pour la première fois durant l'exercice considéré. Les modifications remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des montants dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation. La définition d'un changement d'estimation comptable a été supprimée.

Normes comptables IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

a) Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Les modifications d'IAS 1 publiées en janvier 2020 touchent uniquement la présentation des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un produit ou d'une charge, ou les informations fournies à leur sujet.

Les modifications clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière, précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit du Fonds de différer le règlement du passif, expliquent que les droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de présentation de l'information financière et introduisent une définition de « règlement » pour préciser que par « règlement », on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'application anticipée est permise. L'IASB a harmonisé la date d'entrée en vigueur avec celle des modifications apportées à IAS 1 en 2022. Si le Fonds applique les modifications de 2020 pour une période antérieure, il doit aussi appliquer les modifications de 2022 de manière anticipée.

La direction du Fonds ne s'attend pas à ce que l'application de ces modifications ait une incidence significative sur les états financiers du Fonds au cours de périodes futures.

3. Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion facturés par le gérant du Fonds, qui totalisent 1 906 382 \$ (1 773 105 \$ en 2022), représentent des honoraires annuels d'administration équivalant à 0,5 % (0,5 % en 2022) de la juste valeur des fonds, payables par tranches mensuelles au prorata du nombre de jours dans le mois. Ces frais servent au paiement des honoraires des gestionnaires, du fiduciaire et de diverses charges.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

4. Impôts sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de la fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité des résultats nets du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains nets à la cession de placements au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées dans les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les activités d'investissement du Fonds l'exposent à certains risques financiers. Le gérant du Fonds minimise ces risques en confiant la gestion du portefeuille du Fonds à des conseillers en placement d'expérience qui voient à la gestion quotidienne selon les événements du marché et la politique d'investissement du Fonds.

Le Fonds a déterminé que les placements dans des fonds communs de placement sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Le Fonds peut investir dans des entités structurées non consolidées pour atteindre ses objectifs de placement. Les fonds communs de placement sont gérés par des sociétés de gestion d'actif et appliquent différentes stratégies de placement en vue d'atteindre leurs objectifs. Les placements du Fonds dans des fonds communs de placement sont assujettis aux conditions de chaque fonds commun de placement et sont potentiellement soumis au risque de prix de marché en raison des incertitudes entourant les valeurs futures des fonds communs de placement. Le risque maximal de perte auquel est exposé le Fonds en raison de ses entités structurées non consolidées correspond à la valeur comptable totale de ces fonds communs de placement tel qu'ils sont présentés à l'état des titres en portefeuille.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque d'une perte résultant de la variation des prix du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change.

a) Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. Le Fonds est exposé au risque de prix puisque tous ses investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur.

L'incidence est présentée dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette incidence est présentée selon une corrélation historique sur 36 mois entre la fluctuation du rendement du Fonds et de l'indice de référence.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

a) Risque de prix (suite)

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

	2023		2022
Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
\$	%	\$	%
25 182 579	6,4	21 331 571	6,2

Composition de l'indice de référence du Fonds*

* En 2023, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (7,0 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (15,0 %) – Indice MSCI Monde (18,0 %) – Indice MSCI EAFE (12,5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (10,0 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2,0 %) – Indice RUSSELL 1000 (12,5 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (4,0 %) – Indice FTSE Canada des obligations à court terme (9,0 %) – Indice composé revenu fixe de croissance (10,0 %).

En 2022, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice Composé S&P/TSX (7,0 %) – Indice FTSE Canada Univers obligataire (22,0 %) – Indice MSCI Monde (18,0 %) – Indice MSCI EAFE (12,5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (10,0 %) – Indice Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada (2,0 %) – Indice RUSSELL 1000 (12,5 %) – Indice JP Morgan GBI – EM Diversifié Global (3,0 %) – BOFA/ML Obligations mondiales à rendement élevé (7,0 %) – ABIC/indice immobilier canadien IPD (4,0 %) – Indice FTSE Canada des obligations à court terme (2,0 %).

b) Risque de taux d'intérêt

Les changements dans les taux d'intérêt offerts par le marché exposent les titres à revenu, comme les obligations, au risque de taux d'intérêt. Le Fonds, qui détient via les fonds communs des titres à revenu, est donc exposé à ce risque puisque les taux d'intérêt en vigueur sur le marché ont une incidence sur la juste valeur des titres à revenu.

Le Fonds détient majoritairement des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

c) Risque de change

Tous les fonds communs dans lesquels est investi le Fonds sont libellés en dollars canadiens. En conséquence, il n'y a pas de détention directe de titres en monnaie étrangère. Cependant, le Fonds est investi dans des fonds communs qui détiennent des titres en devises étrangères et il y a donc un risque indirect.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec le Fonds ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le Fonds détient des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement. Conformément à la politique de placement du Fonds, le risque de crédit est surveillé régulièrement par le gérant du Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les porteurs de parts rachetables peuvent procéder au rachat de leurs parts rachetables chaque jour d'évaluation. Les investissements du Fonds dans des fonds communs lui permettent de vendre ses éléments d'actif dans de courts délais. Le Fonds maintient un niveau d'encaisse et de placements à court terme que le gérant trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

Hiérarchie des niveaux

Aux fins de la présentation de l'information sur les instruments financiers, ces derniers doivent être présentés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon les critères suivants :

- Niveau 1 justes valeurs basées sur les cours de marché actifs pour un instrument identique;
- Niveau 2 justes valeurs basées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables;
- Niveau 3 justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente la répartition des titres détenus par le Fonds selon leur niveau.

Fonds communs de placement Sociétés en commandite Total des placements

			2023
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
\$	\$	\$	\$
_	373 247 195	_	373 247 195
_		20 094 433	20 094 433
_	373 247 195	20 094 433	393 341 628

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Hiérarchie des niveaux (suite)

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de		225 655 010		225 655 010
placement	_	325 655 019	_	325 655 019
Société en commandite			18 097 974	18 097 974
Total des placements	_	325 655 019	18 097 974	343 752 993

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

Rapprochement des évaluations à la juste valeur du niveau 3 des instruments financiers Le tableau suivant ne présente que des actifs financiers.

	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	16 705 899
Acquisitions	_
Ventes	_
Distributions réinvesties à l'acquisition de nouvelles parts	_
Variation de la juste valeur non réalisée	1 392 075
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	18 097 974
Acquisitions	2 505 033
Ventes	_
Distributions réinvesties à l'acquisition de nouvelles parts	_
Variation de la juste valeur non réalisée	(508 574)
Solde au 31 décembre 2023	20 094 433

6. Gestion du capital

Le Fonds définit son capital comme étant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. L'objectif du Fonds dans sa gestion du capital est de maintenir une structure optimale et de préserver les actifs du Fonds afin qu'il puisse poursuivre ses activités.

Notes complémentaires

31 décembre 2023 et 2022 (en dollars canadiens)

7. Opérations entre parties liées

Par l'entremise du Fonds, la FGM, gérante du Fonds, gère également ses propres fonds, en plus des fonds qui lui sont confiés par diverses entités. La juste valeur des fonds gérés par le Fonds pour la FGM et le nombre de parts rachetables s'établissent comme suit :

		2023		2022
	Nombre de parts rachetables	Juste valeur	Nombre de parts rachetables	Juste valeur
		\$		\$
GM tres	252 044,350	269 968 232	226 712,323	227 687 186
	117 910,748	126 295 798	116 425,564	116 926 194
	369 955,098	396 264 030	343 137,887	344 613 380

Fonds appartenant à la FGM Fonds appartenant à d'autres entités

Il n'y a pas d'employés au sein du Fonds. Par conséquent, la rémunération des principaux dirigeants du Fonds a été établie comme étant la tranche de la rémunération payée aux dirigeants de la FGM afin de gérer les activités du Fonds, en fonction du temps y ayant été consacré. La rémunération des principaux dirigeants relative aux activités du Fonds est constituée de salaires uniquement pour un montant de 189 535 \$ (178 693 \$ en 2022).